



LES ÉCOLOGISTES 20^e

Conseil d'arrondissement du 20^e, 9 novembre 2022

Vœu de l'ensemble des Écologistes 20^e concernant la réforme annoncée de la voie professionnelle par le Gouvernement, la restructuration sans précédent des lycées parisiens et de la répartition des formations professionnelles initiales à Paris annoncée par la Région Ile-de-France, et leur impact dans le 20^e arrondissement

Concernant la réforme de la voie professionnelle :

Le 13 septembre dernier, le Président de la République lançait la réforme de la voie professionnelle dont la mesure principale est l'augmentation de la durée de la période de formation en entreprise pour les élèves scolarisé.es dans les lycées professionnels, de 22 semaines à 33 semaines pour un bac professionnel. Les arguments avancés soulignent la réussite du modèle de l'apprentissage et souhaitent en rapprocher la voie professionnelle de l'enseignement secondaire.

Or, l'insertion professionnelle des jeunes apprentis est meilleure que celles des lycéen.es professionnel.es à condition qu'ils soient embauché.es dans leur entreprise où ils ont effectué leur apprentissage ou alors en lien direct avec la formation effectuée. Cet écart n'existe pas dans toute autre situation de recherche d'emplois. De plus, l'augmentation du nombre d'apprentis concerne l'enseignement supérieur, les formations avant le bac connaissant plutôt un recul, les familles et les jeunes préférant une scolarisation en lycée professionnel.

Les lycées professionnels scolarisent un.e lycéen.e sur trois à la sortie du collège, très majoritairement issu.es des classes populaires et des petites classes moyennes. Les jeunes qui les fréquentent, compte tenu de la limitation des redoublements ces dernières années, y entrent à 14 ou 15 ans, et effectuent donc très tôt un choix d'orientation. La dernière réforme de 2018 menée par Jean-Michel Blanquer tenait compte d'ailleurs de ne pas figer une orientation précoce en créant des secondes professionnelles par grandes familles de métiers pour retarder la spécialisation.

L'augmentation de la durée de formation en entreprise réduit mécaniquement la formation professionnelle et la formation générale dispensées au sein du lycée. Elle hypothèque donc fortement la poursuite d'études dans le supérieur, par exemple en BTS, qui demande une maîtrise du langage et de l'argumentation qui ne peut s'acquérir de façon innée. Alors que nous connaissons dans les années à venir une transformation de notre modèle productif, alors

qu'il est demandé une montée en compétences aux ouvrier.es et employé.es et que cette tendance sera amplifiée dans les années à venir, le Président de la République choisit de réduire l'enseignement général dispensé à des jeunes entre 15 et 18 ans. Cette vision aura aussi des impacts sur la formation des futurs citoyen.es ainsi que sur l'émancipation des individus.

Cette vision traduit aussi une méconnaissance de l'investissement que nécessite l'accueil d'un jeune en formation entre 15 et 18 ans dans une entreprise ou une administration publique, une méconnaissance de la difficulté pour les élèves qui n'ont aucun réseau personnel - ce qui constitue l'essentiel du public accueilli en lycée professionnel - pour effectuer déjà 22 semaines de stage, une méconnaissance de la scolarisation des jeunes en situation de handicap trouvant dans le lycée professionnel le temps et la bienveillance nécessaires pour construire leur insertion professionnelle.

Alors, la réelle raison de cette réforme n'est pas tant d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes de lycées professionnels mais de faire des économies. En effet, qui forme et qui paie la formation des futurs ouvrier.es et employé.es ? Le Président de la République répond l'entreprise plutôt que le commun. Aurait-il répondu la même chose pour la formation initiale avant le bac des futurs cadres ? Manifestement non. Réduire le temps d'enseignement des jeunes issus des classes populaires et moyennes permet d'économiser 10 000 postes, et ainsi de tenir la promesse des revalorisations à moyens constants.

Concernant la restructuration sans précédent des lycées parisiens et de la répartition des formations professionnelles initiales à Paris annoncée par la Région Ile-de-France

Dans ce contexte de réforme nationale des lycées professionnels, la Présidente de la Région Ile-de-France Valérie Pécresse anticipe l'espace libéré par cette baisse de formation et annonce une nouvelle répartition des élèves des lycées à Paris, conduisant à 7 fermetures d'établissements scolaires (dont 6 lycées professionnels) et modifiant ainsi par répercussion au moins 14 autres lycées.

Dans l'académie la plus ségréguée de France, elle choisit de mettre fin à la polyvalence des lycées, c'est-à-dire la présence au sein d'un même établissement des filières générale, technologique et professionnelle. Cette polyvalence permet non seulement une mixité sociale au sein des établissements du secondaire, mais aussi de favoriser les passerelles. Ainsi, un.e élève peut au cours de la seconde générale et technologique effectuer un séjour en interne du lycée pour découvrir une filière professionnelle. Un.e élève scolarisé.e en seconde professionnelle, par exemple quand iel apprend encore le français quand iel est arrivé en France, peut aussi se confronter au niveau exigé en seconde générale et technologique pour l'intégrer à terme.

Là aussi, l'objectif d'économies guide cette restructuration permettant d'économiser à la fois en budget de fonctionnement et d'investissement.

L'Académie de Paris s'est montrée soucieuse d'améliorer la mixité sociale des lycées ces dernières années et a d'ailleurs instauré une nouvelle affectation en seconde pour ce faire. La présidente de Région a annoncé en même temps qu'une nouvelle carte des lycées à Paris la fin de Déclic Métiers qui alimente en données Affelnet et Parcours Sup. Cette vision conduit donc à déstabiliser l'effort fait par tous les acteurs des lycées à Paris pour réduire les inégalités scolaires.

De nombreuses questions, si la Présidente de Région confirme ses annonces lors du CIEN du 8 novembre, se posent encore sur le calendrier de cette restructuration, sur le temps nécessaire à réaménager les ateliers permettant l'enseignement professionnel, sur le devenir

des personnels de l'éducation nationale et de la région Ile-de-France, sur les formations professionnelles réellement maintenues, sur le devenir des bâtiments appartenant à la Région Ile-de-France.

Concernant l'impact des visions libérale et conservatrice de la voie professionnelle dans le 20^e

Le 20^e arrondissement est historiquement un arrondissement populaire. Il compte plusieurs lycées professionnels qui scolarisent, quand les filières correspondent aux envies des collégiens, un certain nombre d'enfants de notre arrondissement. Ils sont bien intégrés à leur territoire, ayant noués des partenariats précieux avec des entreprises ou services publics localisés dans l'arrondissement, ayant développé des liens avec les acteurs culturels du 20^e.

Le lycée professionnel Charles de Gaulle, qui était jusqu'en 2021 un lycée municipal de la Ville de Paris, est visé par une fermeture. Les arguments sur la baisse démographique des lycéen.es parisien.es sont faux concernant la voie professionnelle. Les arguments de vétusté concernant Charles de Gaulle aussi.

C'est pourquoi, sur proposition de l'ensemble des élu.es écologistes du 20^e, le Conseil d'arrondissement :

- **Soutient les mobilisations de la communauté éducative, des élèves, des familles contre la réforme de la voie professionnelle visant à réduire l'enseignement dispensé en formation initiale aux enfants essentiellement issus des classes populaires et moyennes et met à disposition des organisations qui souhaiteraient mener le débat sur cette réforme dans notre arrondissement une salle municipale.**
- **Rappelle à la Région Ile-de-France son attachement à la polyvalence des lycées, son opposition à une restructuration sans association de toutes les parties concernées, son souci de soutenir la mixité scolaire, son opposition à la fermeture du lycée Charles de Gaulle, son inquiétude quant aux conséquences de la suppression de Déclic métiers sur Affelnet et Parcours sup.**
- **Interpelle l'Académie sur la cohérence de la répartition des formations professionnelles à Paris et particulièrement dans le 20^e, qui doit respecter les projets d'établissement patiemment construits, sur la communication très en amont aux familles et aux élèves des éventuels changements entraînés pour les demandes Affelnet.**
- **Interpelle la Ville de Paris, au cas où la fermeture du lycée Charles de Gaulle soit confirmée, sur le devenir du bâtiment. Son avenir doit être décidé, dans la logique de la territorialisation, en associant le conseil d'arrondissement. L'espace étant dédié aux jeunes, et notamment issus des classes populaires, doit garder une vocation jeunesse.**